



Ath, le 10 août 2009

AVIS Pommes de terre 16

Renouvellement de la protection fongicide avant les pluies annoncées pour ce weekend, voire pour le 12 août inclus en cas d'anticipation de la précédente pulvérisation.

Observations sur le terrain

- 1.1. Confirmation des observations reprises dans l'avis 15.
- 1.2. La sénescence s'installe fortement sur certaines parcelles. Ceci peut être due au stade physiologique avancée (les champs plantés précocement dépassent largement les 120 jours de culture), couplé ou non à l'expression de maladies (rhizoctone, alternarioses, dartrose, ...)

Mildiou : Le modèle 'carah' (Ce modèle, dérivé du 'Guntz et Divoux', se base sur des observations météorologiques).

- 1.1. L'infection du 2 août a terminé son incubation à partir du 8 voire 9 août. Les parcelles étaient sous la protection selon l'avis 15.
- 1.2. Des infections potentielles, majoritairement légères, ont vu le jour, selon les stations, les (6), 7, (8 et 9) août. Elles pourront terminer leurs incubations à partir du 12 août. Les parcelles étaient normalement sous la protection récente selon l'avis 13.
- 1.3. A la faveur des précipitations annoncées pour ce weekend, de nouvelles infections potentielles pourraient voir le jour.

L'avis

Suite aux moissons, bon nombre d'agriculteurs ont anticipé en protégeant les parcelles de pommes de terre en début de semaine. Cette situation n'était certes pas idéal pour aboutir à une protection optimale des cultures, le traitement ayant été positionné 1 ou 2 jours après l'infection potentielle, et 4 voire 5 jours avant l'éclosion des taches.

Pour toutes les variétés :

- 1.1. **Si le traitement a été réalisé à la date prévue** par le service d'avertissement : bien que tout soit couvert en ce moment, nous avons pu faire des économies substantielles, avec un positionnement des deux dernières applications fongicides avec des intervalles de 10 et 12 jours. Si on attend la fin de l'incubation du nouveau cycle, on se positionnera de nouveau à un grand intervalle. Afin de ne pas porter préjudice à la qualité des tubercules, un renouvellement de la protection fongicide **avant les pluies annoncées pour ce weekend** est recommandé. Donc : renouvellement de la protection fongicide pour le 14 août (?) inclus avec un produit assurant une bonne protection des tubercules.
- 1.2. **Si votre dernière protection a été avancée** en début de semaine :
 - 1.2.1. Avec un produit assurant la protection des tubercules mais n'assurant pas la protection des nouvelles pointes en croissance : les infections récentes (voir point 1.2. dans le modèle) ont été protégées de façon moins optimale : renouvellement de la protection fongicide pour le 12 août inclus avec un produit assurant la protection des tubercules.
 - 1.2.2. Avec un produit assurant aussi bien la protection des tubercules que des nouvelles pointes en croissance : renouvellement de la protection fongicide avant les prochaines pluies (pour le 14 août inclus) avec un produit assurant la protection des tubercules.
- 1.3. Si vous aviez opté pour une protection de sécurité fin juillet (voir avis 15) : renouvellement de la protection fongicide pour le 12 août inclus avec un produit assurant la protection des tubercules.

Les populations de pucerons restent faibles et nous ne prévoyons pas de traitement aphicide.

Permanence – messagerie – courriel : La *permanence du lundi* est à votre disposition de 9h à 15 h. Consultez régulièrement la messagerie vocale ou votre courriel.

